



**MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE**

**17, Place du Jeu de Paume**

**80134 HANGEST-EN-SANTERRE**

**PROCES VERBAL DU 19 septembre 2024**

*Nbre en exercice : 15*

*Nbre de présents : 8*

*Nbre de votants : 11*

*L'An Deux vingt-quatre, le dix-neuf septembre à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.*

Présents :

*Messieurs JUBERT - MAZINGUE- DAMAY*

*Mesdames DESARDIILIER-DESJARDINS-BERTOUX- BENNEZON-RONCIERE*

Excusés :

- *Madame CABOCHE donne pouvoir à Madame RONCIERE*
- *Mr MERCIER donne pouvoir à Madame BENNEZON*
- *Monsieur DURAND donne pouvoir à Mr JUBERT*
- *Mr DEMAISON*
- *Mme COTTINET*
- *Mr PARENT*
- *Mr BREUX*

*Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance*

*Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points supplémentaires :*

- **Désigner l'agent coordinateur pour le recensement de la population prévu début 2025**
- **Délibérer pour créer un contrat de 8h/semaine pour l'encadrement de la cantine**

Le conseil municipal valide l'ajout de ces deux points supplémentaires.

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 27 juin 2024.

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire rend hommage à Mr FERON, élu municipal pendant 31 années dont 13 comme adjoint au Maire de notre Commune, qui est décédé la semaine dernière. Il rappelle son engagement pour la création du club de football, à la tête duquel il restera pendant 40 ans.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à sa mémoire.

- **Valider les avenants de l'entreprise GANCE, concernant le dossier de la rénovation et extension de la salle Notre Dame en centre de loisirs**

Mr le Maire demande d'annuler et remplacer la délibération prise le 28 mai 2024, concernant les travaux complémentaires nécessaires pour la reprise des désordres constatés lors de la dépose, pour l'entreprise GANCE.

Mr le Maire demande de voter pour 2 avenants se répartissant de la manière définis ci-dessous, pour l'entreprise GANCE :

- un avenant d'un montant de 8.800,00 euros HT / 10.560,00 euros TTC (pose de panneaux AGEPAN)
- et un avenant d'un montant de 14.040,00 euros HT / 22.840,00 euros TTC (greffe de poteaux, chevêtre sur existant, sablières basses)

Après échange de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, les deux avenants.

- **Désigner les 2 agents recenseurs pour le recensement de la population prévu début 2025**

En concertation avec les Adjointes et après les avoir rencontrés pour obtenir leur accord, Mr le Maire propose, Mme DUPAYS Dominique (qui l'avait déjà fait précédemment) et Mme VAN OVERLOOP Aline.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de désigner ces deux personnes en qualité d'agents recenseurs pour la campagne 2025. Concernant le montant du salaire, nous l'évoquerons dès la réception du montant de la dotation que l'on devrait connaître courant septembre.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité le nom de ces deux agents.

- **Délibérer pour valider le poste en remplacement de Mr Tanguy Delarue pendant son congé paternité**

Suite à la parution de l'annonce concernant la recherche d'une personne pour le remplacement de Mr Tanguy Delarue pendant son congé de paternité, une seule personne a postulé. Mme Caboche, adjointe chargée du périscolaire, l'a reçue. Suite à l'entretien, la proposition d'embauche a été validée. Mais la personne s'est désistée fin août, ayant obtenu un emploi à temps plein.

Mr le Maire a donc recontacté Mme VAN OVERLOOP Aline, qui avait déjà travaillé pour la commune, afin effectuer ce remplacement à compter du 23 septembre 2024 au 18 octobre 2024, pour un contrat de 21h/ semaine.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité l'embauche de Mme VAN OVERLOOP pour remplacer Mr DELARUE pendant son congé.

- **Valider le prestataire pour le colis des aînés**

Le prestataire de l'an passé « LOU BERRET » a été recontacté.

Il a proposé une offre : un panier garni pour 1 personne pour un montant de 24.90 € TTC et 38.90 € TTC pour un couple, qui reste dans l'enveloppe financière octroyée chaque année.

Après discussion entre les élus, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le prestataire présenté pour le colis des aînés.

- **Délibérer pour fixer le prix du repas des aînés du 13 octobre 2024, et prévoir l'organisation**

Mme DESARDILLER présente l'organisation retenue cette année :

Sono/animation : Ludovic Bonnières

Repas : Traiteur CROSNIER qui propose une prestation identique pour le même montant que l'année dernière, 40 euros par personne.

Pour les personnes accompagnantes les ayants droits, un chèque de 40.00 euros, à l'ordre du Trésor Public sera demandé.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité les prestataires du repas.

Mr le Maire demande si on reconduit la gratuité du repas pour les élus. Les accompagnants paieront le prix de 40€.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide,

1 ABSTENTION

10 POUR

Se sont portés volontaires pour la préparation de la Salle le samedi 12 octobre à 14h :

-Mesdames BERTOUX, RONCIERE et DESJARDINS

-Messieurs JUBERT, MERCIER, MAZINGUE et PARENT

- **Désigner l'agent coordinateur pour le recensement de la population prévu début 2025**

La décision n'ayant pas été validée lors du dernier Conseil Municipal, Mr le Maire propose, suite à l'intervention de Mme CABOCHE, de retenir la candidature de Mr Tanguy DELARUE

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la candidature de Mr DELARUE au poste de coordinateur pour le recensement.

- **Délibérer pour créer un contrat de 8h/semaine pour l'encadrement de la cantine**

Mr le Maire explique qu'après les vacances d'Automne, il faudra mettre en place un contrat de 8h hebdomadaires pour faire le complément du périscolaire méridien pour palier au nombre d'enfants en constante augmentation, afin de fournir l'encadrement réglementaire. Mr le Maire propose la candidature de Mme VAN OVERLOOP.

Après échanges de vues et avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité l'embauche de Mme VAN OVERLOOP.

- **Informations diverses**

**Mr le Maire donne quelques informations :**

- Le compostage partagé sera mis en place le 15 octobre 2024 dans le lotissement Urbain Deleens. Un flyer sera distribué prochainement pour expliquer le fonctionnement.
- Le planning pour le chantier de la salle Notre Dame a été recalé pour une fin des travaux au 31 mars 2025. La notification aux entreprises est en cours de réalisation.
- L'entreprise pressentie pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Poste est en cours de liquidation judiciaire. Il faut donc recontacter les entreprises non retenues ou relancer un nouvel appel d'offres.
- Règlement du cimetière : Mr le Maire a fait ajouter un point concernant la possibilité de sceller une urne sur un monument funéraire, conformément aux articles L2223-18-2 et L 2223-40 du CGCT
- Suite à la manifestation organisée par l'Office de Tourisme, une visite libre de l'église a eu lieu le vendredi 13 septembre. Mr le Maire fait observer qu'il est nécessaire de prévoir un nettoyage de celle-ci.
- Prochaines soirées jeux de société de la CCALN : 1<sup>er</sup> octobre et 19 novembre 2024

- **Questions diverses**

- Le problème de la présence de rats est soulevé de nouveau.
- Prolifération des chats sur et autour de la place. Mr Le Maire se propose pour relancer le riverain concerné.
- Echange sur l'installation de la fibre en cours, Mr le Maire informe que les deux prestataires les plus présents sur la commune, Orange et Free, sont en retard sur leur commercialisation et propose de créer un groupe de travail pour le passage à la fibre des bâtiments de la Commune, afin d'en profiter pour optimiser les contrats.
- Mr DAMAY dit qu'il faudrait tailler les haies (agro Picardie et entre Mme COTTINET et COCCI) Mr Le Maire répond que la campagne de taille vient de commencer et que c'est évidemment au programme.

- Mr DAMAY demande ce qu'il en est du projet de goudronner l'allée principale du cimetière. Mr Le Maire rappelle qu'une pré-étude a été réalisée, et que le premier chiffrage est proche de 100.000 euros pour l'ensemble des allées. Une approche pour la réalisation de l'allée principale et de la transversale est en cours.
- Mme BENNEZON explique qu'il serait nécessaire de vérifier les salles avant de les louer (extérieur et intérieur). Mr Le Maire rendra une réponse au prochain Conseil Municipal.

Prochain Conseil municipal le 7 novembre 2024 à 20H30.

Séance levée à 21h45.